



St-Gingolph, le 10 novembre 2010

Commune de St-Gingolph
(Valais)

A l'attention de la presse

Commentaires de presse sur le budget 2011 de la commune de Saint-Gingolph

Le budget de la commune de Saint-Gingolph doit être à l'image de notre volonté d'assumer nos charges et nos devoirs. Nous avons donc l'obligation de dessiner des finances saines vu la responsabilité qui nous incombe.

En 2011, les investissements nets prévus de Fr. 285'000.-- sont supérieurs à la marge d'autofinancement qui s'élève à Fr. 79'258.--, provoquant ainsi un manco de financement de Fr. 205'742.--, respectivement une perte d'exercice (après amortissements de Fr. 419'502.--) de Fr. 340'244.--.

Les investissements de Fr. 285'000.-- sont de 5,61% supérieurs à ceux de l'année précédente. Ils se répartissent dans la réflexion d'une variante B pour l'administration (Fr. 10'000.--), la mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente (Fr. 18'000.--), l'achat de matériel scolaire (chaises : Fr. 10'000.--), notre participation aux routes cantonales (Fr. 55'000.--), le marquage routier dont la zone 30 (Fr. 30'000.--), la mise aux normes légales de notre éclairage public (Fr. 20'000.--). Nous investissons aussi dans le turbinage par le captage partiel de la Tine supérieure (Fr. 30'000.--) pour parfaire notre potentiel hydraulique. S'ajoutent divers règlements pour optimiser le fonctionnement de demain (règlement du réseau d'eau potable, des eaux usées et le plan hydraulique pour un montant global de Fr. 30'000.--) celui des constructions (Fr. 30'000.--) et un plan d'équipements des parcelles (Fr. 20'000.--). Nous n'oublions pas la réfection du mur du cimetière (Fr. 17'000.--).

Les charges de fonctionnement (avant amortissements) s'élèvent à Fr. 3'685'449.-- pour le budget 2011, soit une augmentation de Fr. 63'755.-- par rapport au précédent exercice. Les principales augmentations sont constatées dans le coût d'électricité et de chauffage, l'entretien de nos infrastructures, les futures collaborations intercommunales dans les chambres pupillaires et le centre de secours incendie du Haut-Lac, mais aussi dans toutes les charges liées par le canton, à savoir le traitement du personnel enseignant, le coût du social, l'entretien des routes. Les revenus de fonctionnement s'élèvent de manière prudente à Fr. 3'764'707.--.

Nous nous devons donc d'être réalistes et consciencieux dans nos choix. Et même de nouvelles dépenses se révèlent nécessaires dans le fonctionnement, il est illusoire et inadéquat d'augmenter la charge sans s'assurer d'un juste revenu par des ressources supplémentaires judicieuses, soit par le renouvellement des règlements de l'eau potable et des eaux usées, soit par celui des constructions, soit par celui de l'appel à plus-value, etc. Les économies à faire comme dans toutes les familles doivent suivre le bon sens et la réflexion. Depuis quelques années, nous avons réduit l'endettement de notre commune et permis la baisse de la pression fiscale en remontant le taux d'indexation. Nous refusons de laisser partir la dette de nos citoyens. Nous nous devons de respecter notre budget et de ne pas nous faire imposer de nouvelles charges sans les avoir anticipées.



Commune de St-Gingolph
(Valais)

Cette rigueur de « pater familias » sur le fonctionnement d'un ménage communal ne doit pas faire oublier le devoir de continuer les investissements dans une structure adéquate afin de répondre à notre avenir. Nous nous devons d'investir dans l'intérêt de notre village : turbinage, école, administration, patrimoine. Notre but n'est pas de thésauriser mais de nous développer, conscients de nos forces et de nos faiblesses. Cette rigueur ne doit pas se relâcher par les embellies de nouvelles ressources (turbinage des eaux potables) ; elle doit se mesurer à notre volonté de progresser et d'assurer un avenir prometteur pour notre village. Le potentiel est énorme, il ne tient qu'à nous de le développer dans l'harmonie du temps et le respect de nos caps. Il en va de notre crédibilité et de notre devoir pour les futurs citoyens de Saint-Gingolph.

ADMINISTRATION COMMUNALE
Au nom du Conseil communal
Par son Président, Bertrand Duchoud